

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 718

Artikel: Nouvelles des sections suffragistes

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Tous les combustibles
s'achètent chez

Mazout

ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8

Téléphones: 4.32.59
(3 lignes) 4.32.58

le choix pour toutes les bourses
Vous trouvez

toujours un beau choix de plantes
vertes et fleuries, fleurs coupées,
bouquets et couronnes, chez

E. Preisig,

Horticulteur-
fleuriste

Rue de Villereuse

Genève

L'association du
tricot

9, rue de la Confédération
GENÈVE

26, rue de Bourg
LAUSANNE

LAINES ET BAS
DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Articles de bûbés

Spécialité de chocolats suisses
Maison HOFFMANN & KOEBELI
GENÈVE

8, rue du Marché
(face Fusterie)
TÉL. 4.25.91

22, rue du Mont-Blanc
(angle rue Chaponnière)
TÉL. 2.37.92

Pour tous vos **DÉMÉNAGEMENTS** et
VOYAGES
consultez
DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES
NATURAL LE COULTRE S. A.
GENÈVE Tél. 5.12.55

Déclare que la communauté qui a besoin
des services de la femme mariée et mère
dans tous ces aspects doit adopter les mesu-
res suivantes afin d'assurer qu'elle puisse
rendre ces services dans des conditions rai-
sonnables:

a) La construction de maisons modernes,
pourvues d'un outillage ménager destiné à
rendre le travail domestiques aussi simple
que possible.

b) Des allocations couvrant les dépenses
de maternité, l'organisation d'un service de
secours pour la mère et l'enfant, la construc-
tion de cliniques pour l'accouchement et de
maisons de convalescence.

c) Des facilités de toutes sortes pour aider
à l'éducation des enfants, crèches, jardins
d'enfants, garderies d'enfants, etc.

d) Partage des responsabilités entre les
deux parents quant aux soins et à l'édu-
cation pour que la mère puisse prendre sa
part à la vie sociale de la communauté et
accepter si elle le désire un emploi hors de la
maison.

e) Une organisation du travail prévoyant
l'offre de travail à mi-temps, rétribué par
un salaire horaire égal, et qui pourrait être
accepté par les travailleurs des deux sexes.

Situation économique de la ménagère.

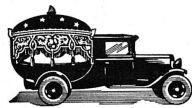
L'Alliance Internationale des Femmes, réunie
à Interlaken en août 1946.

Demande que dans sa qualité de ménagère
la femme mariée ait droit à une partie des
revenus de la famille, aux bénéfices de son
assurance sociale et à une pension.

6) *Résolution sur la suppression de l'incapacité
civile de la femme mariée et de la mère,*
présentée par Mme Andrée LEH-
MANN (France).

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie
à Interlaken en août 1946.

Considérant que le mariage est une institution
qui assure l'existence et le bien-être de la
famille dans les meilleures conditions possi-
bles; qu'il ne faut donc pas créer d'obstacles
à ceux qui désirent se marier, que la légis-
lation qui, dans la plupart des pays a établi
pour toute femme non-mariée des droits civi-
ls égaux à ceux des hommes, frappe d'une
incapacité civile plus ou moins étendue la
femme et la mère mariée, que ce système



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

*adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

juridique est contraire à l'équité, à la justice,
à la raison et souvent préjudiciable aux inté-
rêts de la famille.

Emet le vœu que la femme mariée con-
serve la propriété et l'exercice de tous les
droits, dont elle jouissait avant son mariage,
qu'elle puisse notamment:

Porter son nom;

Conservier sa propre nationalité;

Participer au choix du domicile commun ou

choisir son propre domicile, si les circonstan-
ces l'exigent;

Exercer toute activité ou profession de son

choix;

Exercer tous les droits attachés à la pro-
priété sur les biens qu'elle possédait avant

son mariage et sur ceux qu'elle a acquis pos-
térieurement au mariage;

Posséder des droits égaux à ceux de son

mari sur les biens acquis en commun;

Passer avec son mari tous les contrats au-
torisés par la loi entre individus non mariés;

Exercer des droits égaux à ceux de son

mari sur les enfants issus du mariage.

(à suivre)

Pour le service domestique

La pénurie persistante d'employées de maison
aurait dû, semble-t-il, décourager tous ceux qui
s'intéressent de près ou de loin au service do-
mestique, mais ce n'est pas le cas, comme on peut
s'en convaincre par la lecture du dernier rapport de
l'Association suisse pour le service domestique.

A la suite de la diminution des naissances dans
les années entre les deux guerres, il y aura cha-
que année et jusque vers 1954/55, 10.000 jeunes
gens en âge d'entrer dans la vie professionnelle
de moins que dans les années d'avant-guerre; le
service domestique ne pourra que subir de façon
sensible les répercussions de cet état de choses.

L'amélioration des conditions de travail et leur
réglementation par le contrat-type de travail
n'ont pas été négligées et l'Association suisse
et les commissions cantonales, en collaboration
avec les autorités compétentes, ont travaillé ac-
tivement à leur réalisation. A fin 1945, le nombre
des contrats-types de travail s'élevait à 17, des
nouveaux contrats ayant été mis en vigueur dans
les cantons de Bâle-campagne, de Schaffhouse et
de Fribourg; dans ce dernier canton, ce n'est
toutefois que le seul personnel domestique agri-
cole masculin et féminin qui est au bénéfice de ce
contrat.

La formation professionnelle de l'employée de
maison est plus importante que jamais car elle
joue un rôle très grand dans la considération ac-
cordée à une profession. Ce n'est malheureuse-
ment qu'un nombre relativement petit d'em-
ployées de maison qui, chaque année, fait un
apprentissage ménager; cet apprentissage n'étant
pas encore reconnu légalement, notre population
ne lui accorde pas la même estime qu'à l'appren-
tissage des autres métiers. L'acceptation par le
peuple de l'art. 34 ter de la Constitution fédérale
aurait donc une très grande signification pour
le service domestique, car il confère à la Confé-
dération la compétence de légiférer en matière
de protection ouvrière et de formation profes-
sionnelle. C'est grâce aux efforts de l'Associa-
tion suisse pour le service domestique que le
service domestique a pu être compris dans cet art.
34 ter.

Le perfectionnement professionnel exerce aussi
une grande influence sur le relèvement du niveau
d'une profession. L'organisation de cours spé-
ciaux de perfectionnement pour employées de
maison a donc été étudiée, ces cours se termine-
raient par un examen et la délivrance d'un certi-
ficat de capacité aux élèves les plus qualifiées.

Les rapports des commissions cantonales, qui
forment la seconde partie de ce rapport, donnent
une idée du développement très grand pris par
l'enseignement ménager post-scolaire obligatoire
dans notre pays.

Le XII^{ème} rapport (1945) de l'Association suisse
pour le service domestique peut être obtenu au-
près de son secrétariat romand, 10, Taconnerie,
Genève.

Nouvelles des Sections suffragistes

La section de Lausanne a ouvert son activité
d'hiver, le 8 novembre, par une vivante et fort
intéressante reprise de contact, sous la prési-
dence de M^{lle} A. Quinche. Plus de 800 convoca-
tions avaient été lancées, mais il n'y eut pas
800 personnes dans la petite salle du Lyceum,
loin de là, cependant l'auditoire était frémissant,
et les échanges de vues ont été aussi vifs que

pleins d'entrain. On était même venu de Cos-
sonay (M. Ch. Bettens, député, et M^{me} Leuba,
présidente des Femmes abstinentes vaudoises, à
Cuarnens).

Cette séance était consacrée à l'actualité suf-
fragiste: les échecs des deux Bâle et de Genève,
qui n'ont point ralenti le zèle des suffragistes,
puisqu'aucune de ces votations n'est probante,
les congrès d'Interlaken et de Zurich et le stand
du Suffrage au Comptoir.

M^{lle} Quinche évoqua le congrès internatio-
nal, M^{lle} E. Delisle, présidente des Femmes ab-
stinentes de Lausanne, le congrès de Zurich dont
elle releva la haute tenue, l'heureuse influence;
ce congrès a facilité la compréhension mutuelle,
encouragé à poursuivre la tâche, dans tous les
domaines: familial, professionnel, éducatif, so-
cial, politique; la nécessité du bulletin de vote,
qui seul permet d'accomplir les réformes que
l'on désire, a été la conclusion forcée de tous
les exposés, ou presque. Cette atmosphère « droits
politiques des femmes », qui n'était pas voulue,
a beaucoup impressionné.

M^{lle} E. Sennwald, secrétaire au Greffe mu-
nicipal à Lausanne, une jeune pleine d'enthousiasme,
a évoqué avec esprit le travail des propa-
gandistes au stand du Comptoir suisse et énu-
méré les objections, — toutes non valables —
et les arguments — tous valables, — qui se sont
échangés à Beaulieu. M^{lle} Sennwald est persua-
sive et ses raisonnements sont inattaquables. On
lui souhaite dans l'avenir des auditoires farou-
chement hostiles au suffrage féminin, qu'elle
convaincra en un clin d'œil (au propre comme au
figuré).

Enfin M^{me} Prince, de Genève, raconta les
expériences faites par les Genevoises au cours
de la dernière campagne; son exposé a été suivi
avec un intérêt passionné. Qui a dit que les fem-
mes n'étaient pas organisatrices et ne compre-
naient rien à la politique?

A 23 heures, on discutait encore des moyens
de faire cesser le jeu de la balle qui consiste
à renvoyer les demandes suffragistes de la Con-
fédération aux cantons et des cantons à la Con-
fédération et de convaincre la moitié des votants
plus un, la moitié des cantons plus un.

S. B.

L'Oeuvre de Secours aux Enfants en Amérique du Sud

Les membres de l'Union des Femmes de Ge-
nève étaient invités, le 2 novembre, à entendre
M^{me} Thélén-Fournoy raconter son récent voyage
en Amérique du Sud. Celle-ci accompagnait son
mari, secrétaire de l'Union internationale de
Secours aux Enfants, en mission dans ce con-
tinent. Il s'agissait de visiter dans les divers pays
sud-américains, les centres qui travaillent en fa-
veur des enfants d'Europe et les institutions
qui secourent les enfants sud-américains. A tra-
vers ces immenses espaces, tous les déplace-
ments se firent en avion, afin de gagner du
temps, car l'horaire était chargé (durant 113
jours de voyage, M. et M^{me} Thélén furent con-
viés à 112 dîners, 147 thés, cocktails et récep-
tions diverses, sans parler des conférences,
discours et visites).

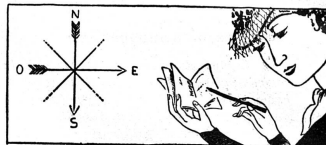
De Lima à La Paz, Buenos-Ayres et Rio
de Janeiro, les auditrices ont suivi, avec un vif
intérêt, les voyageurs dans les orphelinats,
colonies, établissements de plein-air, etc. Les uns
sont encore régis par les anciennes méthodes:
uniformes, discipline, rigidité; les autres tentent
une expérience éducative palpitante pour l'avenir,
telle la maison familiale de Rio de Janeiro:
communauté d'activité entre les orphelins qui as-
surent la marche de l'établissement sous la di-
rection de trois personnes; chaque enfant est
libre de choisir ses vêtements, la direction de
ses études ou de son apprentissage; on peut
observer là une vaste famille, véritable pépinière
de futurs artisans aussi bien que d'artistes, ou
de candidats aux carrières libérales.

M^{me} Thélén s'est attardée plus longtemps
sur son séjour à La Paz, le manque de place
nous oblige hélas! à renoncer à noter ici les
très intéressants détails qu'elle nous fournit.

L'aide des divers pays à l'Union Internationale
de Secours aux enfants est considérable (60
millions de francs suisses depuis 1940) et elle
se poursuit. Les comités qui sont à l'oeuvre ont
d'autant plus de mérite que, chez eux aussi,
des milliers d'enfants ont besoin d'aide en ces
régions où l'on manque de lait. Cependant ils
donnent leur peine et leur argent pour l'Eu-
rope en ces temps si durs. A leur tour, les Eu-
ropéens s'en souviendront et, dès qu'ils le pour-
ront, secourront les enfants du sud de l'Amé-
rique.

A. W.-G.

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle Direction: E. PIOTET Tél. 2.92.27
● **Formation de gouvernantes-
institutrices** pour familles suisses
et étrangères
● **Préparation d'assistantes**
pour Homes d'enfants, Colonies de vacances,
Maisons de refuge, etc.
● Professeurs diplômés, Diplômes, Placement
des élèves assuré.



Garnet de la Quinzaine

Mercredi 20 novembre:

NEUCHÂTEL: Grand auditoire des Terreaux, à
20 h. 30. Séance suivie de discussion sur le
Vote des Femmes, plusieurs orateurs.

Samedi 23 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, rue Etienne-
Dimont 22, causerie de M. Dufour, du Ser-
vice de l'Electricité, sur le *nouveau tarif*,
avec projections.

Dimanche 24 novembre:

BERNE: Schulwarte. Assemblée de la Société
suisse des Femmes peintres, sculpteurs et
décorateurs, nomination du Bureau Central
qui passera de Lausanne (M^{lle} V. Diserens,
présidente) en Suisse allemande.

Samedi 30 novembre:

LAUSANNE: Buffet de la Gare, Salon 3 (1^{er}
étage). Comité du *Mouvement Féministe* (sur
convocation).

Samedi 7 décembre:

GENÈVE: Salle des Amis de l'Instruction, à
20 h. 30. Soirée musicale, littéraire et ar-
tistique organisée par l'Association Gene-
voise du Suffrage féminin, au bénéfice du
Comité d'action.

L'assurance-maternité, dont le projet est actuel-
lement à l'étude, a fait l'objet, lors de l'assem-
blée générale de Pro Familia, d'un exposé dé-
taillé par M^{lle} Renée Girod, Dr en médecine.
Nous en parlerons dans notre prochain numéro.

AGENCE DE LA HARPE S. A.

50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38
Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

Epicierie Fine et Spécialités
Maison JACCARD-ARDIN VEVEY
Simplon 33 Téléphone 5.22.41
Produits diététiques

Pour tous vos **MEDICAMENTS**
Pharmacie Golaz
La plus ancienne pharmacie de la région
L. Dessemontet. Vevy. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

Chez **M^{me} Marleine**
MODES - VEVEY
vous trouverez le coiffant personnel

LA CLÉ ET FOYER
RESTAURANT SANS ALCOOL
Rue de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausanne
Menus soignés à prix modérés
Chambres à louer au jour, et au mois

Le Portail Blanc
WHITE GATES
English Tea-Room and Library
LA TOUR-DE-PEILZ
Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram: „White Gates“

Beau choix de Corsets, Ceintures, Gains
Soutiens-gorge.
Mesures - Réparations - Transformations
Corsets Gaby 6, Place de l'Ancien-Port
M^{mes} BASSIN & JOËRN VEVEY

Une profession pour nos filles
LA POUAPONNIÈRE - LAUSANNE
Avenue de Beaumont 48
ÉCOLE CANTONALE DE PUERICULTURE
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE